**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEILMUNICIPAL**

**DU 17 mai 2019**

**PRESENTS : Mmes ARNOUX S., VIAL V.,**

 **MM. ALLIER J-F, AUBERIC A, COLLOMB K., DELAUP L., MEYNAUD D.,**

 **REYNAUD J-M,**

**ABSENTS : Mme BOUZIN L., MM. BONFILS L., LOUIS-PALLUEL A., excusés**

**M. LOUIS-PALLUEL A.,** a donné pouvoir à M Delaup Luc.

 **I QUESTION DIVERSE**

Avant l’examen de l’ordre du jour, une discussion s’est engagée autour du problème posé par le débardage d’une coupe de bois dans le secteur « des Coins ». Les camions empruntent le Chemin « des Pères » avec un tonnage supérieur à celui autorisé pour franchir le pont de « la Grangeonne » et cela sans demande de dérogation. Une rencontre avec les responsables concernés est prévue le 20/05. Par ailleurs, le CM décide de faire appel au service "IT05$"$ du département pour conseil concernant les travaux à réaliser sur le pont et évaluer la charge admissible.

**II SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Votées à l’unanimité

* Comité des fêtes de L’Epine : 800€
* Peintres à L’Epine : 800€
* Foyer Rural : 800€
* La Petite Boule : 300€
* Confrérie de la Courge : 100€
* MJC de Serres : 100€
* Amicale des Pompiers de Serres : 250€
* ADMR : 300€
* SIAD ; 300€
* FSE du Collège de Serres : 200€
* Comité de le Foire aux Courges : 800€
* Association Préservation des Paysages : 100€
* Union S Veynes/Serres Foot : 40€

Certaines subventions n’ont pas été accordées ou renouvelées à certaines associations par absences de demandes ou d’informations sur leur fonctionnement.

**III CREATION D’UN POSTE DE SECRETARIAT DE MAIRIE**

En prévision de la vacance du poste de secrétariat, il est unanimement décidé la création d’un emploi d’Adjoint Administratif ou de Rédacteur pour un horaire hebdomadaire de 20h.

**IV PREEMPTION**

Unanimement le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour la vente concernant la maison parcelée N° 794B

**V AMENAGEMENT PARKING PLACE DU 19 MARS 62**

La Préfecture demande une pièce complémentaire pour le dossier de demande DETR : le projet d’Appel d’Offre. Le CM unanime donne son accord pour la proposition de l’architecte pour un montant de 1800€ HT.

 Le maire

Luc DELAUP